

ceux qui peuvent payer tout ce qu'on leur demande, louer des appartements à \$250 ou \$350 par mois ou payer \$50,000 pour une nouvelle maison. Je pense à ceux qui gagnent entre \$5,000 et \$6,000 par année et pour qui le logement devient si onéreux, qu'ils ne peuvent pas même se permettre le confort minimum normal dans tout pays civilisé.

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, à mon tour, je veux apporter ma faible contribution à ce débat en traitant d'une situation qui devient de plus en plus alarmante, soit celle du logement.

Cette crise, monsieur l'Orateur, n'est pas apparue la semaine dernière, elle existe depuis plusieurs mois et, évidemment, le gouvernement, comme d'habitude, entend légiférer et prendre ses responsabilités que dans ces moments. Depuis 1965, soit depuis que ce gouvernement a été réélu, il a légiféré sporadiquement, en temps de crise, et c'est pour cela que, aujourd'hui, les membres de la Chambre, ainsi que les Canadiens en général, font face à une situation sérieuse, importante et urgente.

Si nous avons ce débat, monsieur l'Orateur, c'est grâce évidemment à l'action de l'opposition officielle qui, dès la reprise de la session, a réclamé la suspension des travaux habituels pour traiter de ce sujet d'une très grande importance et, vu le refus du président de nous accorder cet ajournement, nous avons présenté l'amendement actuellement à l'étude.

● (4.20 p.m.)

Si le gouvernement fait face à une situation aussi critique en ce qui concerne le domaine du logement, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même, parce que nous n'avons pas négligé, au cours des dernières sessions, de lui rappeler qu'il devait prendre des mesures plus vigoureuses relativement à la crise du logement, et qu'il devait s'en occuper sans délai.

Aujourd'hui, évidemment, la crise s'est envenimée et non seulement l'opposition, mais, je pense, tous ceux qui s'occupent de l'information sont unanimes à reconnaître qu'il était grandement temps que le gouvernement agisse.

A ce stade, je reporterai la Chambre à un article écrit par M. Roger Champoux dans *La Presse* du mercredi 27 septembre 1967. Traitant de la crise du logement, il écrivait ceci:

Nous venons immédiatement après les États-Unis,...

Dans le domaine de la cherté du logement.

...ce qui nous place non loin du sommet, autrement dit dans le secteur des prix inabornables. Le nouveau logement coûte les yeux de la tête à construire: il n'est pas sitôt parachevé que les taxes s'abattent sur lui comme une nuée de

sauterelles. Résultat: le locataire paie trois fois la valeur. Le logement d'un certain âge fait l'objet de telles tractations assez mystérieuses qu'il n'est bientôt accessible qu'aux bourses rondelottes.

Et l'article continue dans le même sens. L'auteur explique que la situation du logement au Canada, et surtout dans le Québec, en est à un tournant très sérieux.

Monsieur l'Orateur, nous avons cité abondamment les recommandations du Conseil économique du Canada, au cours du débat. Évidemment, le ministre ne semble pas très heureux lorsque nous citons le rapport du Conseil économique, et, lors de sa présentation à la Chambre, au début de ce débat, il reprochait justement au Conseil économique d'établir de belles théories, de donner des bons conseils, mais de ne pas présenter de solutions. C'est évident, car le Conseil économique n'est pas le gouvernement. Dans notre système parlementaire, dans notre système démocratique, il n'appartient pas à l'opposition ou au Conseil économique de prendre des décisions, mais bien à ceux qui ont la responsabilité d'administrer le pays, soit le gouvernement.

Je crois bien que le ministre ne peut mettre de côté le rapport du Conseil économique, qui a justement pour tâche de renseigner l'administration, c'est-à-dire le gouvernement, sur les différents problèmes qui se posent relativement à l'économie de notre pays.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la crise du logement, je voudrais justement rappeler très brièvement le résumé des commentaires du Conseil économique du Canada, que l'on retrouve à la page 26 du rapport, et je cite:

Pour exprimer quantitativement la situation, disons que le nombre des nouvelles habitations mises en chantier a augmenté de 126,000 en 1961 à 166,000 en 1964,...

A ce stade, monsieur l'Orateur, j'ouvre une parenthèse pour dire que, au cours de ce débat, les membres du gouvernement nous ont interpellés à plusieurs reprises, en nous disant: Qu'est-ce que vous avez fait lorsque vous étiez au pouvoir? Eh bien, si l'on regarde les chiffres donnés par le Conseil économique du Canada, on constate qu'il y a eu une augmentation considérable de 1961 à 1964—je pense que nous étions encore au pouvoir en 1963—et le rapport dit aussi ceci:

...mais qu'il n'a aucunement augmenté de 1964 à 1965, et sensiblement diminué (d'environ 20 p. 100) entre 1965 et 1966.

Ce n'est pas le parti conservateur qui formait le gouvernement en 1964, 1965 et 1966, mais bien le parti libéral, les gens que nous avons en face de nous.

Au cours de l'ensemble de la période de 1961 à 1966, l'augmentation du volume physique de la